



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2019 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à « l' Annexe 2 – Grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 745, relativement aux normes d'implantation pour la zone C-6, afin d'autoriser une marge de recul arrière de 3,20 mètres au lieu de 8,0 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone C-6 et comprend le lot numéro 4 180 625 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 296, rue Angus Sud à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce seizième jour du mois d'avril 2019

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier